



SAINT JEAN DE LUZ

## **HALLOWEEN 2019**

# **REGLEMENT CONCOURS DE CITROUILLES**

### **Concours ouvert à toutes les familles 1 citrouille par famille creusée, sculptée, décorée...**

L'élément principal de l'œuvre doit être une citrouille.

Chaque famille ne peut présenter qu'une œuvre.

Les familles doivent joindre un titre à leur œuvre.

Des objets, papiers, tissus et matériaux de toutes sortes peuvent être utilisés. Il est également possible d'habiller les citrouilles. Interdictions : accessoires électriques, bougies, animaux morts ou vivants.

Les familles doivent déposer leur citrouille le jeudi 31 octobre entre 11h et 13h Place Louis XIV au stand d'accueil du village d'animations. Les citrouilles seront exposées de 15h à 17h et seront jugées par le public entre 15h et 17h. Des bulletins de vote seront à votre disposition.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre ne respectant pas ces règles.

Les organisateurs ne seront pas tenus responsables des dégradations occasionnées par le public.

Les familles gagnantes autorisent la ville à utiliser leur nom, ville, photographies et vidéos à des fins de publicité et promotion, sans autre compensation financière ni mention.

Les citrouilles peuvent être récupérées après l'exposition.

Les citrouilles seront visibles sur la page Facebook de la direction de l'enfance, des affaires scolaires et de la jeunesse.

Tout participant au concours est réputé avoir lu et accepté le présent règlement.

Le règlement du concours est présent sur le site internet de la ville ([www.saintjeandeluz.fr](http://www.saintjeandeluz.fr)).

**Soyez créatifs et bonne chance à vous !.....**